

RÈGLEMENT NUMÉRO 815
(adopté par la résolution 141-04-2024)

RÈGLEMENT NUMÉRO 815 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE CENT QUATRE-VINGT MILLE DOLLARS (180 000 \$) POUR FINANCER L'ACQUISITION D'UN TRACTEUR CHARGEUR POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

- Attendu que** la durée de vie du tracteur actuel a été atteinte;
- Attendu que** le conseil municipal de Saint-Damien désire faire l'acquisition d'un nouveau tracteur avec chargeur frontal;
- Attendu que** des soumissions publiques ont été demandées pour la fourniture du nouveau véhicule;
- Attendu que** des soumissions publiques ont été demandées pour la fourniture du nouveau véhicule et que, parmi les soumissionnaires conformes, un a présenté une offre au montant de 179 000 \$, sans taxes applicables pour le tracteur chargeur;
- Attendu qu'** un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors d'une séance du conseil tenue le 19 mars 2024;

En conséquence, **sur proposition de monsieur François Bessette**, il est unanimement résolu :

Que le présent règlement, portant le numéro 815, soit adopté et qu'il y soit ordonné, décrété et statué ce qui suit:

ARTICLE 1 - PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante à toutes fins que de droit.

ARTICLE 2 - TITRE ET NUMÉRO

Le présent règlement porte le numéro 815 des règlements de la Municipalité de Saint-Damien et porte le titre « Règlement numéro 815 décrétant une dépense et un emprunt de cent quatre-vingt mille dollars (180 000 \$) pour financer l'acquisition d'un tracteur chargeur pour le service des Travaux publics ».

ARTICLE 3 - OBJET

L'objet du présent règlement est d'autoriser l'achat du tracteur avec chargeur frontal et ses équipements et d'en répartir les coûts, par voie de taxation annuelle, suivant un règlement d'emprunt à cette fin.

ARTICLE 4 - AUTORISATION

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme n'excédant pas cent quatre-vingt mille dollars (180 000 \$) remboursable sur une période de dix (10) ans.

ARTICLE 5 - DÉTAILS FINANCIERS

Le coût du tracteur avec chargeur est de cent soixante-dix-neuf mille dollars (179 000 \$) sans taxes (véhicule agricole) tel qu'il appert au « Formulaire de prix » à l'annexe A et au document « Description » du soumissionnaire, document faisant partie intégrante du présent règlement à l'annexe B.

ARTICLE 6 - RÉPARTITION DES COÛTS – CAPITAL ET INTÉRÊTS

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 7 - EXCÉDENT D'UNE AFFECTATION AUTORISÉE

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 8

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.



Pierre Charbonneau
Maire



Julie Maurice
Directrice générale

Avis de motion et présentation :	19 mars 2024
Adoption :	16 avril 2024
Avis public (part. référendaire) :	14 mai 2024
Procédure d'enregistrement :	21 mai 2024
Approbation MAMH :	6 juin 2024
Entrée en vigueur :	6 juin 2024
Publication :	10 juin 2024

Annexe A

Détail des coûts

Coût du tracteur avec chargeur frontal :	179 000 \$
TPS :	N/A \$
TVQ :	N/A \$
TOTAL TRACTEUR :	179 000 \$
TOTAL VÉHICULE :	179 000 \$
Retour TPS TRACTEUR (100 %) :	N/A
Retour TVQ TRACTEUR (50 %) :	N/A
TOTAL DE L'EMPRUNT :	179 000 \$
TOTAL DE L'EMPRUNT ARRONDI :	180 000 \$

Julie Maurice
Directrice générale
11 mars 2024

Annexe B

Formulaire de prix complété pour le tracteur avec chargeur frontal

Municipalité de Saint-Damien

Devis - tracteur avec chargeur frontal et équipements – TP-SP-2024-01

janvier 2024

6.3. Formulaire de prix

Je, soumissionnaire Kanatrac inc, m'engage à fournir un tracteur avec chargeur frontal et équipements pour la Municipalité de Saint-Damien, selon les exigences mentionnées aux annexes A et/ou B du présent devis, le tout pour la somme forfaitaire de:

1- VÉHICULE ET ÉQUIPEMENTS NEUFS		
Prix soumis	244,000	\$

2-VÉHICULE ET ÉQUIPEMENTS New Holland 2014 T5 à acheter		
Prix soumis	65,000	\$

Prix de la soumission total (2 - 1)		
Prix soumis	179,000	\$
no TPS	N/A - équipement	\$
no TVQ	agricole à plus de 60 HP	\$
MONTANT TOTAL	179,000	\$